

## Services aux étudiants

Bureau des étudiants internationaux

## Comment présenter une demande afin d'obtenir un nouveau visa de résident temporaire ? (demandeurs se trouvant au Canada)

Si vous vous trouvez actuellement au Canada en vertu d'un statut valide de résident temporaire (c'est-à-dire que vous êtes titulaire d'un permis d'études ou de travail valide) et que vous souhaitez demander, avant votre départ du pays, un nouveau visa de résident temporaire pour être en mesure de revenir ultérieurement, vous pouvez le faire auprès du Centre de traitement des demandes pilote d'Ottawa (CTDP-O), qui se veut le prolongement du réseau de CIC à l'étranger.

Vous pouvez présenter votre demande depuis le Canada si vous répondez aux critères suivants :

- Vous êtes un résident temporaire (étudiant ou travailleur étranger temporaire seulement) admis légalement au Canada et vous disposez d'une adresse résidentielle au Canada;
- Votre statut de résident temporaire actuel est toujours valide, mais votre visa autocollant est expiré ou était valide pour une seule entrée au Canada;
- Vous avez besoin d'un nouveau visa de résident temporaire afin de revenir au Canada dans un proche avenir.

## Si vous répondez à tous ces critères :

- Procurez-vous le formulaire de demande de visa de résident temporaire IMM5257: www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5257F.PDF
- Lisez attentivement les instructions.
- Remplissez le formulaire de demande et joignez-y les documents nécessaires.
- Payez les frais (75\$ entrée simple et 150\$ pour entrées multiples) et obtenez le reçu nécessaire. Le Centre de Traitement Des demandes Pilote D'Ottawa (CTDP-O) n'accepte que les paiements en ligne ou par l'intermédiaire d'une institution financière au Canada (reçu de paiement IMM5401 disponible au BEI).
- Soumettez le formulaire de demande et les documents nécessaires : www.cic.gc.ca/francais/visiter/ctdp-o-demande.asp#etape5

## **Traitement de la demande:**

- 1. Payez les frais quelques jours avant de poster votre demande.
- **2.** Présentez votre demande au moins 2 mois avant la date prévue de votre départ.
- **3.** Remplissez les nouveaux formulaires à code à barres 2D en ligne. (pour les formulaires remplis à la main)
- 4. Les demandes sont traitées dans l'ordre de réception.
- **5.** Les délais de traitement ne sont pas encore déterminés. Ils seront mis à jour sur le site de CIC prochainement.

Pour tous les détails et informations supplémentaires, consultez le site www.cic.gc.ca ou www.cic.gc.ca/francais/visiter/ctdp-o-demande.asp